

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Budget Principal**  
**DM n° 5 – Augmentation des crédits Recette d’emprunt sur l’opération**  
**180 – Matériel Pôle Bâtiments et Infrastructures**

Séance du 3 juin 2024  
 Dûment convoqué le 28 MAI 2024

En l’an 2024, le lundi 3 juin 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (25)** : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, P. L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS.

**Absents (6)** : J.-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, D. MARIN, C. NOLIN, F. OMAHSAN, M. RIFF.

**Pouvoirs (5)** : P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), G. VICENS (à A. TAHOCS).

Secrétaire de séance : Stéphanie PRUDENTOS

Acte n° : CCPC-2024155-25

### Rapport

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** l’achat d’un matériel sur le Pôle Bâtiments et Infrastructures

**CONSIDERANT** la nécessité de contracter un emprunt pour son financement

**CONSIDERANT** les crédits de recettes d’emprunt votés sur l’opération 145 – Complexe Sportif

### Après avoir entendu l’exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D’augmenter de 100 000 € les crédits de recettes sur le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés sur l’opération 180 – Matériel Bâtiments et Infrastructures et de diminuer de 100 000 € les crédits de recettes du chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés sur l’opération 145 – Complexe Sportif
- D’autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

### Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l’unanimité) :

- D’augmenter de 100 000 € les crédits de recettes sur le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés sur l’opération 180 – Matériel Bâtiments et Infrastructures et de diminuer de 100 000 € les crédits de recettes du chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés sur l’opération 145 – Complexe Sportif
- D’autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Accusé de réception en préfecture  
 066-246600464-20240603-CCPC-2024155-25-DE  
 Date de réception préfecture : 09/06/2024

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20240603-CCPC-2024155-25-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

